



Edition de rib sans autorisation ni procuration

Par **Cess**, le **18/02/2008** à **14:23**

Bonjour,

Suite à un litige avec mon père, il ne souhaite plus me payer mon abonnement téléphonique chez SFR, il leur a donc envoyé un courrier stipulant sa demande avec un RIB à mon nom alors que je ne lui ai donné aucune autorisation ni procuration pour l'éditer. C'est en tant qu'ancien employé de la Caisse d'Epargne que l'agence de Pelletan à Carcassonne lui a édité ce RIB.

Que puis-je faire ? Puis-je porté plainte ? Est ce que ce sera bien utile ?

Merci pour vos futures réponses,

Cordialement,

Cécile